

Pour une Église Maison Sûre

LIVRET D'ACCUEIL D'UN ÉDUCATEUR



BIENVENUE

Vous prenez ou renouvelez votre engagement d'éducateur chrétien dans notre Église diocésaine en cette rentrée de l'année scolaire 2022-2023, soyez remercié de mettre votre temps et votre énergie au service de l'évangélisation, au service de vos frères.

Vous répondez à un appel qui vous impose de vous former pour la bientraitance et la protection des mineurs et des personnes vulnérables. Dans la joie de l'engagement, vous vivrez une mission placée à l'exemple du Christ Bienveillant et construirez avec tous les autres éducateurs une Église qui soit une « Maison Sûre » pour tous, jeunes et adultes.

En plus de ce livret d'accueil qui vous est remis vous aurez en insert :

1. la fiche de renseignement et d'engagement avec votre adhésion à la démarche du diocèse : « Pour une Maison Sûre ». Vous serez accompagné dans cette démarche. Conformément aux dispositions légales, vous présenterez à votre responsable un extrait « n°3 » de votre casier judiciaire.
2. la fiche Réflexes : « Conduite à tenir en présence de faits de maltraitance ».

Le responsable qui vous accueille est très heureux de se mettre avec vous au service des jeunes et de vous accompagner pour le bon exercice de la mission partagée.

La délégation à la Juste Relation Educative du diocèse est à vos côtés, à votre écoute



protectiondesmineurs@diocese92.fr

MESSAGE DE L'ÉVÊQUE

La mission des éducateurs chrétiens est de contribuer à la croissance humaine et spirituelle d'enfants et de jeunes appelés à vivre en témoins heureux de l'Évangile. En vue de cela, les acteurs de nos communautés sont appelés à cultiver des relations profondément respectueuses à l'égard de tous et de chacun. Pour éviter tous les abus, pour édifier un environnement toujours plus ajusté et bienfaisant, il est indispensable de se donner des repères clairs, connus de tous et régulièrement évalués. Je suis heureux du travail accompli pour cela par notre diocèse et j'invite chacun à participer à cette démarche avec une grande détermination.

Que nos efforts soient bénis, persévérants et féconds !

Seigneur,
fais de notre Église
une maison sûre et bienfaisante
pour chacun.
Fais de chacun d'entre nous,
des serviteurs de la véritable liberté
spirituelle de tous.
Garde-nous dans ta lumière,
ta vérité et ta paix,

Amen !



✝ Matthieu Rougé
Évêque de Nanterre

CHARTRE DE L'ÉGLISE

Bienveillance



- Accueillir et considérer chaque enfant et chaque jeune en tant que sujet unique et particulier.
- Adopter un langage et une attitude respectueux.
- Créer des liens de confiance et un climat relationnel avec une présence ajustée.
- Être attentif aux conditions d'hygiène et de respect des besoins primaires de l'enfant (sommeil, nourriture) pendant les sorties.
- Respecter et préserver son intimité.
- Éviter tout excès d'autorité ou attitude d'emprise.
- Proscrire toute violence physique ou psychologique.

Croissance de l'enfant



- Aider les jeunes à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les adolescents que dans la fréquentation des adultes.
- Développer leur capacité à exercer leur jugement critique.
- Respecter leur liberté de choix et de décision.
- Valoriser les talents et le potentiel de chacun (enfants et adultes).
- Construire et développer l'estime de soi.

Protection



- Connaître la loi en matière de Protection des Mineurs.
- S'engager à la faire respecter.
- Informer les jeunes de leurs droits en référence à la Convention Internationale des droits de l'Enfant et les aider à réfléchir sur ce qu'ils impliquent.
- Alerter sur les risques.

CHARTRE BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'adaptation de l'enfant à son environnement, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, éducatifs, sociaux) et permet un développement harmonieux. Elle vise à promouvoir le bien-être et la santé collective au sein d'une structure éducative en gardant présente l'attention sur les situations de mal-être ou de maltraitance.

- Mettre à disposition les ressources (numéros d'appel, charte...).
- Repérer et prendre en compte tout signe de mal-être ou de maltraitance.
- Connaître les protocoles de signalement.



Charte de Bientraitance et de protection des mineurs

favorise l'épanouissement de la personne,
(logiques, physiologiques, affectifs ...)
harmonieux. La bientraitance est
des individus et les relations
de la structure (établissement ou service),
le bien-être des personnes
et à l'esprit le risque
de maltraitance.

des existantes
de l'expression
de l'engagement.



Environnement

- Assurer aux enfants et aux jeunes une équité d'accueil et de traitement.
- Promouvoir le sens du collectif et un esprit de bien commun afin d'exercer une responsabilité partagée.
- Connaître, respecter et contribuer au projet éducatif de la structure.
- Créer des lieux d'écoute tenus par des professionnels formés.



Attitude éducative juste et responsable

- Chercher à mettre en cohérence les paroles et les actes.
- Développer l'entraide.
- Échanger et partager les expériences ; relire et évaluer les actions.
- Chercher à se former.
- Adopter et développer des attitudes et comportements professionnels.



En cas de recueil d'informations pouvant évoquer la maltraitance :

- Informer son responsable de toute situation délicate ou ambiguë constatée. Le responsable informera des suites données.
- Les relayer aux autorités compétentes selon les procédures en vigueur.
- Faire preuve de discrétion en respectant la vie privée et la présomption d'innocence

POUR UNE ÉGLISE MAISON SÛRE

« Bienveillance », « vigilance » et « assistance » constituent les trois piliers sur lesquels s'appuie le projet du diocèse de Nanterre « Pour une Eglise Maison Sûre ». La mise en œuvre de ce projet intervient à la demande de l'évêque de Nanterre d'une part et dans la continuité d'une démarche ecclésiale de lutte contre la pédocriminalité qui a démarré dès les années 2000 d'autre part.

Au plan national, plusieurs documents sont disponibles pour soutenir cette mission : l'ouvrage « Lutter contre la pédophilie » (2017), les différents dossiers - tous téléchargeables - issus du travail de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (2021), une « Charte de Bienveillance pour la protection des mineurs » (2022).

En ce qui concerne notre diocèse, chaque personne en mission auprès des jeunes est invité à participer à la soirée annuelle de formation diocésaine « Repères pour les éducateurs – lutter contre les abus ; comprendre, prévenir, »

Bon exercice de mission au service des jeunes.



« La protection des mineurs et des personnes vulnérables fait partie intégrante du message évangélique que l'Église et tous ses membres sont appelés à répandre dans le monde. Le Christ lui-même en effet nous a confié le soin et la protection des plus petits et des sans défense : « Celui qui accueille un enfant comme celui-ci en mon nom, il m'accueille, moi. » (Mt 18,5).

Par conséquent nous avons tous le devoir d'accueillir avec générosité les mineurs et les personnes vulnérables et de créer pour eux un environnement sûr, en ayant regardé en priorité leurs intérêts. Cela demande une conversion continuelle et profonde, où la sainteté personnelle et l'engagement moral peuvent concourir à promouvoir la crédibilité de l'annonce évangélique et renouveler la mission éducative de l'Église. »

Pape François, 29 mars 2019,

Motu proprio sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables

10 POINTS DE VIGILANCE

afin d'adopter une attitude positive et respectueuse, en toutes circonstances.

Je suis toujours à l'écoute des jeunes et respecte leur parole.



Je vis toujours en équipe la responsabilité d'éducateur chrétien, un lieu où je peux partager en vérité.



Je veille à ne jamais avoir d'attitude dominatrice vis-à-vis des jeunes et à toujours exercer une autorité bienveillante.

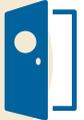
Je m'interdis de tenir des propos déplacés, humiliants ou pouvant être mal interprétés.



Je ne me présente jamais sous influence d'alcool et de drogue.



Je m'interdis d'avoir une relation cachée avec un jeune en dehors du cadre pastoral. Dans ma mission je veille à ne pas être seul avec lui hors de vue.



Chouchou !

Je m'interdis de faire du favoritisme. Je sais me faire proche de chacun comme de tous.

Je m'interdis de prendre des photos, des vidéos hors du cadre pastoral.



Je m'interdis d'avoir des contacts physiques déplacés avec un jeune.



Je m'interdis d'avoir des relations avec les jeunes sur les réseaux sociaux hors du cadre convenu avec mes responsables et avec les parents. Les jeunes sont informés de cela.



Cellule d'écoute du diocèse de Nanterre

Vous avez été victime
d'abus sexuels de la part
de membres de l'Église.

Une cellule d'écoute
composée de professionnels
assiste l'évêque pour

vous **ENTENDRE** et
vous **ACCOMPAGNER**.

Contact :

Si vous êtes concerné(e) directement ou
si vous connaissez quelqu'un pouvant
l'être, contactez l'équipe :

ecoutevictime@diocese92.fr
06 81 74 23 44



octobre 2022

Juste relation éducative

✉ protectiondesmineurs@diocese92.fr